

Groupe de travail Emploi Formation
Relevés de conclusions de la réunion du 4 mai 2022

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Romain Baret – SAMPL-CGT

Antoine Galvani – SAMPL-CGT

Pierre Desmaret – SNLA-FO

Danaé Hogrel – SUD Culture

Employeurs

Anne Carrier – FEVIS / PROFEDIM

Clément Peretjatko – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Etat et collectivités

Cédric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Organismes invités

Emmanuel Chow-Chine – AFDAS

Sabine Danquigny – Pôle Emploi scènes et images

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Léo Anselme – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- **Point d'actualité**

- Budgets formation Pôle Emploi et AFDAS
- Demi-journée d'information sur le recrutement des chargés de diffusion organisée par Pôle Emploi scènes et images
- Conception par la fédération des arts de la rue d'une formation à destination exclusivement de femmes pour postuler à des postes de direction dans des structures labellisées par l'Etat et les collectivités
- Echanges autour des dispositifs existants pour accompagner les jeunes artistes à l'entrée dans le métier

- **Modalités d'organisation du groupe**

Il est proposé de revoir les modalités d'organisation du groupe Emploi Formation. A partir du mois de juin, une réunion sur deux sera organisée en visio-conférence. Les réunions en présentiel pourront être plus longues. Il est souhaité une plus grande assiduité aux réunions.

- **Echanges autour des difficultés de recrutement actuellement rencontrées dans le secteur : préconisations (suite)**

Il est proposé que le groupe travaille spécifiquement sur les axes suivants :

- Rédaction par le groupe d'une charte à destination des salariés afin de les informer de leurs droits sociaux
- Création d'un système d'alerte et de contrôle des mauvaises pratiques en matière sociale, en partenariat avec la DREETS
- Conditionnalité des aides à la formation des directions (artistique et administrative) aux ressources humaines (lieux ET compagnies) : formaliser la demande auprès de la CNPS
- Communiquer largement sur le fait que les entreprises culturelles doivent être des entreprises comme les autres

- **Point sur le questionnaire Emploi Formation**

Les questionnaires emploi formation conçus par le groupe ont reçu de nombreuses réponses. Plus de 100 structures et 230 salariés ont répondu. Les données seront recoupées en fonction des variables suivantes :

- Pour les structures : subventionnement / budget / ancrage territorial
- Pour les salariés : genre / statut ou régime d'emploi / ancrage territorial / discipline artistique / etc.

- **Ordre du jour de la prochaine réunion**

Réunion organisée en visio.

Sujets abordés :

- Résultats des questionnaires et échange autour de leur interprétation
- Travail sur la journée d'octobre

La question du travail illégal sera abordée lors de la réunion de septembre.

DETAIL DES ECHANGES

Marjorie Glas introduit la réunion en précisant que la DREETS a fait part de son souhait d'intégrer les discussions du groupe. Ils seront présents lors de la prochaine réunion.

Point d'actualité

Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images) annonce que PE organisera courant juin une demi-journée consacrée au recrutement des chargés de diffusion, à destination des entrants dans la profession et des entreprises qui ne parviennent pas à recruter.

Cédric Pellissier (Région AURA) annonce de son côté son départ de la Région. Il va rejoindre l'AFDAS, et travaillera en tant que conseiller sur les branches nationales du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Christelle Laurent-Rogowski le remplacera sur le comité de pilotage du COREPS.

Emmanuel Chow-Chine (AFDAS) informe de la baisse de financements sur le premier trimestre 2022, notamment concernant les fonds FNE. Il précise par ailleurs que l'AFDAS a mis en place une newsletter mensuelle et appelle les organisations présentes autour de la table à en informer les salariés du secteur.

Marjorie Glas (COREPS) fait ensuite part des remarques transmises par Sébastien Roux, pour la fédération des arts de la rue. La fédération AURA a conçu une formation à destination exclusivement de femmes pour postuler à des postes de direction dans des structures labellisées par l'Etat et les collectivités. Cette formation est soutenue la fédération des arts de la rue, HF et la DGCA. Elle aura lieu en 2023 sur deux semaines distinctes, l'une au CNAREP de Villeurbanne(69) et l'autre au CNAREP de Tournefeuille (31). Cette formation sera portée l'organisme de formation Superstrat. La fédération des arts de la rue insiste par ailleurs sur les difficultés persistantes pour recruter des administrateurs, diffuseurs et techniciens. Elle indique également être en veille sur la loi séparatiste, et la politique régionale.

Pierre Desmaret (SNLA-FO) indique que le contrat d'engagement républicain pose en effet question. Il dit être vigilant quant aux conséquences possibles sur les associations.

Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images) ajoute avoir reçu des restrictions concernant les contrats emploi compétences (PEC) qui ne seront a priori pas renouvelés. Elle a cependant obtenu des rallonges sur la formation, notamment la formation préalable à l'embauche.

Clément Peretjatko (Coll. Marionnettes AURA / Thémaa) indique que l'AG constitutive du collectif marionnettes AURA aura lieu en juin prochain. Il fait part des importantes difficultés rencontrées par les artistes entrant dans le monde professionnel vis-à-vis des conditions d'embauche et des statuts d'emploi (maison des artistes, intermittence). Il appelle à travailler cette question, à produire des éléments (type fiche conseil) susceptibles d'orienter ces jeunes artistes.

Ubavka Zaric (DRAC) explique qu'une journée sera organisée début juillet autour de l'accompagnement des jeunes artistes.

Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images) indique organiser déjà des temps d'informations qui sont malheureusement peu sollicités.

Marjorie Glas (COREPS) rappelle de son côté l'existence du site [Mes débuts dans la culture](#), également conçu pour accompagner les jeunes sortis d'étude. Le constat est fait que les dispositifs existant pèchent sans doute. Cette question sera mise à l'ordre du jour du groupe.

Anne Carrier (FEVIS) considère que la meilleure entrée dans le monde professionnel se fait au contact de professionnels aguerris. Le compagnonnage, des stages réguliers, facilitent la compréhension des démarches pour les futurs artistes.

Romain Baret (SAMPL CGT) indique que certains jeunes musiciens s'installent en auto-entrepreneurs par manque de connaissance du milieu et du système de l'intermittence. Il est donc important de les sensibiliser au salariat.

Antoine Galvani (SAMPL CGT) prend ensuite la parole pour constater un manque de loyauté de certains partenaires au sein du COREPS. La majorité des employeurs sont absents aujourd'hui, les élus sont également absents de ce groupe de travail. La Région continue à baisser les subventions, ce qui a des conséquences désastreuses sur l'emploi. Il est fondamental de pouvoir échanger davantage avec les élus, puisque ce sont eux qui pilotent les dispositifs d'aide à l'emploi. Il souligne enfin la nécessité d'articuler davantage les groupes de travail entre eux.

Modalités d'organisation du groupe

Il est ensuite proposé de revoir les modalités d'organisation du groupe Emploi Formation. A partir du mois de juin, une réunion sur deux sera organisée en visio-conférence. Les réunions en présentiel pourront être plus longues. Il est souhaité une plus grande assiduité aux réunions.

Préconisations relatives à l'attractivité du secteur

Marjorie Glas (COREPS) rappelle les préconisations qui ont émané des discussions lors de la précédente réunion du groupe :

- Rédaction d'une charte à destination des salariés afin de les informer de leurs droits sociaux
- Création d'un système d'alerte et de contrôle des mauvaises pratiques en matière sociale
- Formation des directions (artistique et administrative) aux ressources humaines (lieux ET compagnies)
- Effectuer des audits sociaux
- Conditionner les aides à de bonnes pratiques RH (DRAC, CNM)
- Communiquer largement sur le fait que les entreprises culturelles doivent être des entreprises comme les autres

Elle propose de continuer la discussion afin de voir si d'autres points importants apparaissent.

Anne Carrier (FEVIS) revient sur la question de l'auto-entrepreneuriat. Elle remarque que de plus en plus de candidats aux postes administratifs ne souhaitent plus avoir d'employeur et préfèrent l'auto-entrepreneuriat, ce qu'elle déplore.

Pierre Desmaret (SNLA-FO) indique en outre qu'il existe une pression à l'auto-entrepreneuriat de la part des cafés, des mairies.

Anne Carrier (FEVIS) revient sur la possibilité de conditionner les aides au respect de la législation sociale. Selon elle, si on ne touche pas au portefeuille, rien ne bougera.

Ubavka Zaric (DRAC) répond qu'il est compliqué pour la DRAC de contrôler. La DREETS en aurait les moyens.

Anne Carrier (FEVIS) propose que des indicateurs soient mis en place qui permettraient aux conseillers DRAC de jouer ce rôle de contrôle : le paiement des cotisations, la rémunération, etc. La conditionnalité a été mise en place pour les VHSS, l'éco-responsabilité, il n'y a pas de raison que le respect des droits sociaux y échappe.

Pierre Desmaret (SNLA-FO) suggère qu'un volet social soit ajouté dans le cadre des formations obligatoire pour les titulaires de licence d'entrepreneur du spectacle. Il faudrait faire remonter cette demande à la CNPS.

Sabine Danquigny (Pôle Emploi Scènes et images) indique que des artistes lui font souvent remonter de mauvaises conditions de travail dans certaines structures. Or, elle ne peut juridiquement rien en faire.

Antoine Galvani (SAMPL-CGT) considère qu'il faudrait des inspecteurs du travail autour de la table. C'est bien si la DREETS rejoint prochainement les discussions.

Anne Carrier (FEVIS) insiste sur l'intérêt que représente une communication positive qui expliquerait que les métiers du spectacle sont des métiers sérieux, professionnels, encadrés.

Danaé Hogrel (SUD culture) appelle à une meilleure considération des métiers du spectacle. Elle a le sentiment que la relation aux élus se réduit parfois à une consultation.

Anne carrier (FEVIS) ajoute que cette communication positive qu'elle évoquait pourrait aussi être menée à destination des élus, cela permettrait de lutter contre certains fantasmes.

Danaé Hogrel (SUD) fait part du travail qu'elle a mené avec Pôle Emploi pour sensibiliser les recruteurs aux fiches de poste. Il s'agit de les convaincre d'être moins exigeants quant à leurs attentes. Elle revient ensuite sur la question de la conditionnalité des aides : dans le conventionnement DRAC, il existe des éléments relatifs à l'emploi, à sa pérennité. Le conventionnement pourrait être conditionné au suivi d'une formation obligatoire au management, afin d'obliger les directions à prendre le temps de se former. Cette demande pourrait être remontée à la CNPS.

Romain Baret (SAMPL-CGT) revient sur le métier de diffuseur et indique que la difficulté de recrutement relève aussi de l'absence de retours de la part des programmeurs. Peut-être faudrait-il former les programmeurs à répondre...

Anne Carrier (FEVIS) informe de l'existence d'une formation interne à la FEVIS à destination des chargés de diffusion, mais qui met également en présence des programmeurs, des directions artistiques et des directions administratives.

Pierre Desmaret (SNLA-FO) ajoute que la licence d'exploitant de spectacles devrait intégrer les droits sociaux dans sa formation.

Antoine Galvani (SAMPL-CGT) rappelle qu'une augmentation des subventions est la solution première à envisager.

Pistes d'action pour le groupe

Marjorie Glas (COREPS) demande ensuite aux membres du groupe quelles préconisations ils souhaitent mettre en avant et / ou réaliser concrètement.

Anne Carrier (FEVIS) considère que la charte, le plan de communication positive, la formation des directeurs de structure et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle et d'alerte sont des points susceptibles d'être portés par le groupe. Sur ce dernier point, la DREETS pourra être un point d'appui important.

Marjorie Glas (COREPS) informe ensuite le groupe que l'Agence travaille actuellement à la conception d'une journée relative à l'attractivité du secteur sur les emplois administratifs et techniques. Elle aura lieu le 13 octobre prochain et a vocation à se faire l'écho des travaux du groupe. Elle devrait être co-pilotée par l'Agence, l'AFDAS, Pôle Emploi et l'ARACT. Les membres du groupe sont appelés à co-concevoir cette journée.

Les pistes de travail sont les suivantes : modalités de recrutement / apprentissage et accompagnement des entrants / sensibilisation au respect des conventions collectives / donner du sens au travail.

Point sur le questionnaire Emploi Formation

Les questionnaires emploi formation conçus par le groupe ont reçu de nombreuses réponses.

Plus de 100 structures et 230 salariés ont répondu. Marjorie présente les premiers résultats globaux de l'enquête. Ces données seront recoupées en fonction des variables suivantes :

- Pour les structures : subventionnement / budget / ancrage territorial
- Pour les salariés : genre / statut ou régime d'emploi / ancrage territorial / discipline artistique / etc.

Ordre du jour de la prochaine réunion

Réunion organisée en visio.

Sujets abordés :

- Résultats des questionnaires et échange autour de leur interprétation
- Travail sur la journée d'octobre

Antoine Galvani (SAMPL-CGT) propose que la question du travail illégal soit abordée lors de la réunion de septembre.